

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 22 (1960)
Heft: 10

Rubrik: L'artisanat rural doit-il disparaître?

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

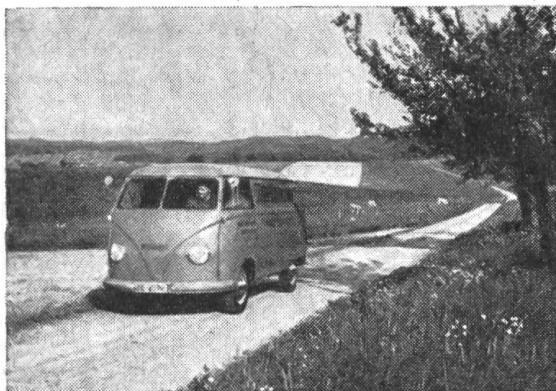
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une innovation intéressante pour les propriétaires de tracteurs

Le contrôle des tracteurs par une brigade «volante»



Afin de rendre encore mieux service aux propriétaires de tracteurs de toutes marques, le Garage Thomann, de Berne, vient de créer le premier service itinérant de contrôle et de réparation de Suisse pour tracteurs. Les agriculteurs continueront d'assurer l'entretien de leurs machines de traction en observant les prescriptions des fabricants. Mais on a constaté que cela n'était pas suffisant et qu'un contrôle périodique approfondi des machines, par un professionnel spécialiste des tracteurs, se montrait indispensable. Pour que de tels contrôles soient exécutés, il fallait jusqu'à présent conduire le tracteur à l'atelier spécialisé et l'y laisser souvent pendant plusieurs heures. Grâce à la brigade volante créée par le garage en question, les contrôles peuvent s'effectuer chez l'agriculteur et pour une rémunération relativement modeste.

Cette brigade de mécaniciens capables se rend avec une camionnette-atelier dûment équipée chez les propriétaires de tracteurs pour procéder à des contrôles périodiques. Si le tracteur refusait un jour de marcher, il suffirait de donner un coup de téléphone, car la brigade volante se trouve en mesure d'effectuer également de petites réparations à la ferme. Il est toutefois évident que les travaux de réparation importants et compliqués doivent s'effectuer comme toujours dans l'atelier du mécanicien spécialisé, comme il est aussi évident qu'un tracteur correctement entretenu revient bien moins cher à l'usage et que sa durée d'utilisabilité est prolongée.



L'artisanat rural doit-il disparaître?

La Fédération vaudoise des Maîtres maréchaux nous écrit:

«Monsieur le Rédacteur,

C'est avec un très grand plaisir que nous avons constaté la publication, dans le No 5/60 de «Le Tracteur», du communiqué intitulé «L'artisanat rural doit-il disparaître?» que nous vous avons adressé en mars dernier. Nous vous remercions très sincèrement d'avoir bien voulu accéder à notre vœu et faire passer dans votre périodique, qui atteint la plupart de ceux que nous voulions toucher, notre petit texte qui, à ce que nous croyons savoir, a suscité pas mal d'échos.

Nous avons également lu avec intérêt la «Remarque de la Rédaction» qui précédait ce texte. Nous sommes parfaitement d'accord avec le principe de son contenu. Per-

mettez-nous cependant d'ajouter que notre organisation professionnelle est beaucoup plus active dans ce domaine que vous ne semblez le supposer:

- Depuis plus de 2 ans, l'Union suisse des maîtres forgerons et charrons s'efforce de mettre au point, en collaboration avec l'OFIAMT, un nouveau règlement d'apprentissage de la profession. Le projet présenté prévoit la création d'une nouvelle branche spécialisée qui a reçu le titre de «forgeron-mécanicien en machines agricoles». Sans l'opposition de certains milieux, ce règlement serait déjà sous toit depuis quelques mois.
- L'USMFC, ainsi que certaines de ses sections, la Fédération vaudoise, notamment, organisent chaque année de nombreux cours de perfectionnement sur machines agricoles et tracteurs. Nous ne pouvons cependant pas mettre au point un programme de cours absolument précis et complet avant de savoir ce que contiendra, en définitive, notre nouveau règlement d'apprentissage. D'autre part, il faut tenir compte du fait qu'il n'est guère possible d'enlever un maréchal-forges à son atelier pour une durée de plus d'une semaine. Cela nous oblige donc à multiplier les cours en conservant à chacun d'eux une durée limitée. Leurs programmes tiennent bien entendu compte de ce fractionnement.
- Bon nombre de maréchaux ont d'ores et déjà des connaissances étendues dans ce domaine, ont fait l'acquisition du matériel nécessaire, et se sont équipés de façon à être en mesure d'effectuer la plupart des travaux en matière de réparation de machines agricoles, outils portés, tracteurs à 2 roues, tracteurs à 4 roues ,etc.

Ces efforts se poursuivront et s'intensifieront encore à l'avenir et nous sommes persuadés que les lecteurs de votre périodique peuvent, par leur compréhension et la confiance qu'ils témoigneront aux maréchaux- forgerons, nous aider dans une très large mesure à réaliser le travail d'adaptation qui est encore nécessaire, adaptation qui, nous ne craignons pas de le répéter, est tout à l'avantage des agriculteurs de notre pays . . .»

DUROL GERM OIL

et

DUROL HEAVY DUTY

(huile „HD“)

garantissent à votre tracteur à gazoil, à pétrole ou à essence un meilleur graissage et le maintien propre !

H.R. Koller & Cie., Winterthour

Représentant Auguste Lavenant, Rue Hoffmann 16, Genève, Téléphone 022 / 34 12 43